



**Finances – Economie – Emploi  
Formation et Chambres consulaires**

**OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sion les Mines**

**EXPOSE**

La commune de Sion les Mines a décidé par délibération du 3 mars 2022 d'engager la construction d'un centre technique communal.

A ce jour, elle dispose d'un centre vétuste et a pour projet de construire un nouveau bâtiment jouxtant l'actuel local. D'une superficie de 200 m<sup>2</sup>, le bâtiment comptera une salle de pause, deux vestiaires, deux sanitaires et un local de rangement.

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 226 852,91 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel est détaillé comme suit :

<b>Dépenses H.T.</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux et frais de maîtrise d'oeuvre	226 852,91 €	Fonds de concours (communauté de communes)	40 000,00 €
		Autofinancement	186 852,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>226 852,91 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>226 852,91 €</b>

Pour cette opération, la commune sollicite un fonds de concours auprès de la communauté de communes d'un montant de 40 000 €.

Considérant les modalités d'attribution des fonds de concours adoptées par délibération du 28 mars 2017 et eu égard à son potentiel fiscal 2021, la commune de Sion les Mines peut bénéficier d'un fonds de concours plafonné à 40 000 € par opération pour un financement maximum équivalent à 70 % du coût assuré par la commune, déduction faite des autres subventions.

Compte tenu du solde des crédits disponibles sur l'enveloppe des fonds de concours 2022 prévue au budget, il est vous proposé de verser à la commune un fonds de concours d'un montant de 40 000 € comme suit :

- 12 670 € sur l'exercice 2022,
- 27 330 € sur l'exercice 2023.

Par ailleurs, la commune devra s'engager à assurer la publicité de la participation de la communauté de communes de manière visible et explicite sur tous les supports de communication relatifs à l'opération (panneaux chantier, invitation....). Le logo de la communauté de communes pourra être sollicité auprès du service communication.

Les actions de communication ou d'information mentionneront également les autres participations publiques.

Ce dossier a été examiné lors du Bureau communautaire du 31 mars dernier.

## **D É C I S I O N**

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'accorder un fonds de concours à la commune de Sion les Mines d'un montant de 40 000 € dont le versement interviendra comme suit :
  - . 12 670 € sur l'exercice 2022,
  - . 27 330 € sur l'exercice 2023.
- de prévoir les crédits correspondants aux budgets 2022 et 2023,
- d'amortir, compte tenu de la nature du bien subventionné, la subvention d'équipement versée à la commune de Sion les Mines sur une durée de 15 ans,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 7 avril 2022

Le Président,

Alain HUNault

Préfecture de Loire-Atlantique

044-200072726-20220411-24-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-04-2022

Publication le : 12-04-2022



Le Président,  
  
Alain HUNault